



Strasbourg, le 6 janvier 2003  
[diplome/docs/2003/de17f\_03]

**PE-S-DE (2003) 17**  
(ce document existe uniquement en français)

**Comité pour les activités du Conseil de l'Europe  
en matière de diversité biologique et paysagère  
(CO-DBP)**

**Groupe de spécialistes – Diplôme européen des espaces protégés**

20-21 janvier 2003  
Salle 2, Palais de l'Europe, Strasbourg

---

**Parc national du Mercantour (France)**

**RENOUVELLEMENT**

Rapport d'expertise par  
M. Jean-Pierre Ribaut (Suisse)

*Document établi par  
la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel*

Le Diplôme européen des zones protégées a été décerné pour la première fois au Parc national du Mercantour (France) en 1993. Il s'agit du deuxième renouvellement.

Le Secrétariat n'a pas accompagné l'expert lors de sa visite de la zone.

L'annexe I reproduit la Résolution (98) 22 relative au renouvellement du Diplôme. Le Secrétariat présente, à l'annexe II, un projet de résolution en vue d'un éventuel renouvellement.

\* \* \* \* \*

### PROGRAMME DE LA VISITE

- **Lundi 4 novembre 2002**
  - Discussion au siège de l'ONF (Office National des Forêts des Alpes-maritimes)
- **Mardi 5 novembre 2002**
  - Discussion avec Sous-préfet Aissar, commissaire du gouvernement délégué,
  - Déplacement dans secteur du Haut-Var, rencontre avec Charles Genesy, maire de Peone-Valberg, Président de la communauté de communes,
  - Visite du site de Sanguinière, Natura 2000 & CTE,
  - Visite au président du Conseil d'administration du parc ; M. Charles Ginesy
  - Visite au Club alpin français
- **Mercredi 6 novembre 2002**
  - Réunion entre représentants du parc national du Mercantour et du Parc naturel des Alpes-maritimes à Tende
  - Visite du Musée des merveilles
  - Départ pour l'Italie

Point n'est besoin de rappeler la très grande diversité biologique qui caractérise ce parc qui abrite tant des espèces méditerranéennes qu'alpines.

Un très important programme de recherches sur le terrain s'est développé ces dernières années portant sur

- Des inventaires de faune : mollusques (avec la redécouverte d'un petit gastéropode unique au monde : *Urticola mounierensis*)
- L'observatoire des galliformes de montagne
- Les chéiroptères (très représentés)
- Le statut de l'Aigle royal, le Faucon pèlerin, le Hibou grand-duc,
- Le Gypaète barbu (10 couples ont essayé de se reproduire ; 3 ont réussi)
- Quelques espèces végétales (la gentiane de Ligurie, la reine des Alpes,...)

Tous ces travaux sont entrepris en partenariat avec des instituts universitaires, des pouvoirs locaux, des associations, grâce à des conventions (plus de 50 établies).

De nombreux travaux cartographiques sont entrepris sur la répartition de certaines espèces avec une qualité d'exécution vraiment remarquable. Ces travaux de cartographie sont aussi entrepris pour les eaux douces, les cours d'eau, où la pêche est autorisée. Y sont associés des inventaires d'invertébrés aquatiques, et sur la qualité des eaux, cela en concertation avec les responsables de la pêche. Reste posé le problème de la conservation de souches génétiques pures, car même si l'alevinage est effectué avec précaution, comment s'assurer de la pérennité des variétés originelles de truite fario ?

#### - **Aménagement, développement durable et information**

Le partenariat s'est beaucoup développé depuis 5 ans avec les communes, le Conseil général, des partenaires privés, avec l'ONF. Grâce à une volonté réciproque de coopération, les relations se sont bien améliorées entre le parc et l'office des forêts. Une convention, signée en 2002, établit les bases d'une bonne collaboration. La gestion forestière de la zone centrale se poursuit en zone périphérique et l'ONF gère les sentiers, les parkings... à titre expérimental, dans un secteur du parc où celui-ci contribue financièrement. Le petit groupement d'employeurs ainsi constitué contribue à l'activité locale et lutte contre le chômage. Dans le cadre de Natura 2000, l'office détermine la vocation des forêts, de leur protection, de la protection des

sols, et est associé à l'étude de la biodiversité. Il n'y a plus de coupes rases. L'étude du débardage par câble ou hélicoptère est étudiée.

Le développement durable se manifeste surtout en zone périphérique où le tourisme se développe de manière positive. Le patrimoine culturel est aussi pris en considération, même si un parc national n'a pas pour objectif essentiel, en principe, de s'en soucier. Mais ce n'est pas aisé, car la zone périphérique d'un parc national français ne bénéficie d'aucune restriction légale. Pour prévenir une construction anarchique, par exemple, le parc doit jouer la persuasion et proposer par exemple un financement. J'ai en outre appris que des circuits « d'accroche-branche » se développent au sommet de certaines remontes pentes ; à savoir des parcours entre les arbres, sur des filets, des cordes, bref, un parcours pour Tarzan. Il semble que cela devienne à la mode !

Pour donner l'exemple en matière de comportement écologique, le parc multiplie l'usage du GPL dans ses quelque 50 véhicules de service. Les 13 de la Direction sont déjà équipés de ce carburant.

#### **- Programme d'aménagement et police du parc**

Le programme d'aménagement du parc constitue une vaste tâche qu'a entreprise le directeur adjoint, M. Gilles Landrieu. Un premier gros volume vient d'être achevé qui comprend tous les aspects descriptifs : géologie, climatologie, podologie, exploitation hydroélectrique, tourisme, état du sous-sol (mines avec galeries),... Le travail se poursuit.

La police du parc revêt de multiples aspects. Le directeur peut prendre certains arrêtés, par exemple imposer l'obligation de ne pas quitter les sentiers dans la vallée des merveilles. Il peut aussi réglementer les survols du parc par les hélicoptères, la pose de panneaux publicitaires, le passage de courses pédestres. Mais les principales mesures sont décidées par le Conseil d'administration. Ce dernier est en grande partie responsable de la carte d'identité du parc ; toutefois conditionnée par la pression des élus des communes (majoritaires au CA), et de groupes tels les chasseurs, par exemple.

Le parc dispose de 40 gardes assermentés, qui ont compétence dans les domaines de protection de la nature, la chasse, la pêche et la circulation des véhicules. Ils peuvent dresser procès-verbal, distribuer des timbres-amendes ou déposer une plainte auprès du procureur de la République.

#### **- Le loup**

Benoît Lequette rapporte les observations et conclusions de l'équipe qui étudie le loup. Il s'appuie sur les formulaires retournés par les 450 personnes du réseau loup réparties sur tous les départements français des Alpes.

Les crottes permettent aisément d'identifier leur auteur : loup, chien ou renard.

L'ADN nucléaire des cellules dans la crotte permet d'identifier le sexe de l'animal, alors que l'ADN des mitochondries permet de caractériser l'individu, donc de l'identifier en quelque sorte. Ce système a été utilisé depuis 1993 et a permis d'identifier 50 individus entre 1998 et 2001 (cela ne signifie pas qu'il y ait une population de 50) hors du Mercantour et 15 dedans.

L'enquête parlementaire en cours devrait enfin permettre de savoir si le loup est bien venu par la Ligurie au Mercantour puis se serait déplacé vers l'Argentera (solution la plus probable) ou s'il a été introduit volontairement.

Les dégâts sont aujourd'hui gérés par la Direction départementale de l'agriculture et des forêts grâce à un « dispositif national de soutien au pastoralisme et de gestion du loup » qui prévoit, outre l'indemnisation, la possibilité de tuer le loup qui aurait effectué 3 attaques consécutives (!)... Cette mesure n'a jamais été appliquée, mais a calmé les esprits.

L'opposition des bergers demeure, même si de nouvelles propositions de pastoralisme se dessinent, avec les contrats Natura 2000 et les contrats territoriaux d'exploitation. Comparé à d'autres pays, le problème du loup attaquant les moutons sera difficile à résoudre tant que le nombre de chiens sera trop faible et quelquefois mal dressés, et surtout que le berger ne sera pas présent !

Un « centre animalier » avec quelques loups est prévu pour désamorcer l'animosité, voire la haine vis-à-vis de cet animal. Mais ce projet a un gros retard par rapport à celui, semblable, prévu dans le parc naturel des Alpes-Maritimes.

Signalons que 5 à 8 loups auraient pénétré ces dernières années en Suisse, mais qu'ils auraient tous été tués avec l'accord de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage.

### - Animation, Pédagogie, communication

Le parc n'a pas à sa disposition de grosses structures associatives (Syndicats de protection de la nature, d'enseignants) qui pourraient contribuer aux efforts d'information et de formation.

Ainsi l'ouverture du parc au public est-elle beaucoup influencée par la qualité des sentiers, qui font l'objet, depuis 3 ans, de gros efforts ; les investissements financiers sont considérables. L'aménagement des quelque 30 portes d'entrée souvent accompagnées de 4 à 6 panneaux explicatifs, revient à 12 000 euros la porte.

Chaque année, des tonnes de barbelés, quelquefois en rouleaux complets (datant de la dernière guerre 1939-1945) sont ramassés par des volontaires et évacués par hélicoptères. Cette action s'explique par la présence de quelque 200 bâtiments militaires dans le parc.

La Vallée des merveilles constitue bien entendu l'une des grandes attractions du parc. Rappelons qu'il s'agit de quelques 40 000 gravures en plein air réparties sur un grand espace. Il faut heureusement 3 heures de marche aux 50 000 visiteurs annuels pour y accéder, ce qui constitue une certaine protection. Malgré cela, les graffitis contemporains sont assez nombreux ! Cette année, c'est l'effondrement des « twin-towers » qui a été reproduit ! lourd de conséquences interprétatives !

Pour lutter contre la dégradation du site :

1. le « chemin principal » a été fermé,
2. sur les sentiers secondaires, il y a interdiction de les quitter,
3. une visite « libre » n'est possible qu'avec un guide reconnu ; quelque 120 guides pilotent ainsi annuellement des groupes,
4. le parc organise, lui aussi, des visites guidées, quatre fois par jour ; et 5 surveillants contrôlent régulièrement la zone.

Chaque mois de novembre, il y a un cours de recyclage pour guides.

Le « Musée des merveilles » à Tende présente de manière remarquable et didactique les richesses de cette vallée.

Le parc dispose de 6 maisons du parc et de divers centres d'information, autant de lieux destinés à accueillir et informer les visiteurs. Les sentiers d'interprétation se multiplient régulièrement. Ils sont conçus par le parc et leur réalisation financée par les communes.

27 des 28 communes du parc ont accepté de signaler le parc par des panneaux spéciaux.

Du 15 juin au 15 septembre, une grosse enquête relative à la fréquentation du parc a été entreprise avec des câbles compteurs posés sur les routes, des capteurs infrarouges et des plaques acoustiques. Résultat : 430 000 personnes ont visité la zone centrale, dont 280 000 randonneurs.

Pour valoriser le patrimoine culturel, un inventaire a débuté dans certaines vallées, inventaire qui ne concerne pas seulement des constructions « exceptionnelles », comme les oratoires, mais aussi les belles portes et balcons de certaines demeures.

### - Les tunnels

Le projet de tunnel sous le parc du Mercantour semble en grande veilleuse. Afin de répondre à une pression du transport, c'est plutôt l'aménagement du vieux tunnel de Tende qui est privilégié. Il devrait être mis aux normes modernes (!) et... dédoublé. Ce projet est mis en route, mais il se révèle très complexe et prendra certainement du temps. Un premier important document le prouve.

### - Finances, administration

Monique Guedj-Veroux, secrétaire générale du parc, indique que le budget de fonctionnement du parc s'élève à 4,5 millions d'euros et celui des investissements à 1,7. Les ressources viennent essentiellement du Ministère l'environnement.

Les ressources humaines s'élèvent à 60 postes budgétaires, alors qu'en été il y a 130 personnes en activité.

Le parc dispose de 60 postes d'ordinateur, dont 30 sont en réseau. Un gros travail d'échange d'informations entre les différents secteurs du parc a été développé.

Le parc a bénéficié de nombreux contrats, dont Etat-région, par exemple relatifs à

- la protection du patrimoine naturel et culturel,
- la valorisation de ce qui est protégé,

- l'ouverture au public

Des subventions sont attribuées pour la protection du patrimoine et quelque 110 communes, ONG sont associées à des travaux sur la gestion de la vallée du Mercantour pour plus d'un million d'euros.

Plusieurs contrats inter régionaux (subventions de Bruxelles pour des projets inter régionaux, supra frontaliers) ont été obtenus, par exemple pour l'étude de l'ozone ou les parcs animaliers du loup.. Des projets Natura 2000 sont aussi concernés.

### **Conclusions**

La visite a confirmé l'excellente gestion du parc et un seul problème – lancinant – est à relever : le conflit bergers – loup. En conséquence, l'expert recommande le renouvellement du diplôme européen au Parc national du Mercantour assorti des recommandations suivantes :

1. porter la plus grande attention au patrimoine naturel du parc, en particulier à la population de loups et envisager toutes les possibilités pour sensibiliser les habitants à la richesse unique de ce territoire ;
2. poursuivre l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion, en envisageant aussi les secteurs territoriaux., ce qui est d'autant plus important que le siège du parc est situé en dehors de celui-ci ;
3. poursuivre le remarquable programme de recherches entrepris avec les divers organismes spécialisés ,
4. continuer sans relâche le partenariat développé avec les diverses administrations, associations et autres structures concernées par le parc ,
5. demeurer particulièrement vigilant quant aux éventuels développements de transport routier transfrontaliers qui pourraient affecter la qualité du patrimoine naturel du parc.

**ANNEXE I**

CONSEIL DE L'EUROPE  
COMITÉ DES MINISTRES

---

RÉSOLUTION (98) 22  
CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU DIPLÔME EUROPÉEN  
OCTROYÉ AU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR  
(France)  
*(adoptée par le Comité des Ministres le 18 septembre 1998,  
lors de la 641e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen;

Vu la Résolution (93) 21 octroyant le Diplôme européen au Parc national du Mercantour dans la catégorie A;

Vu les propositions du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP),

Renouvelle jusqu'au 3 mai 2003 le Diplôme européen octroyé au Parc national du Mercantour,

Assortit le renouvellement des recommandations suivantes :

1. Situer la problématique du retour du loup, eu égard aux nécessités de sa conservation, dans un objectif élargi de la régulation de la grande faune sauvage impliquant à la fois un renforcement important des dispositifs de prévention pour les troupeaux domestiques et de révision des modalités de la chasse des grands ongulés sauvages en zone périphérique;
2. Examiner le bien-fondé d'une politique d'acquisition afin de pouvoir disposer de la maîtrise foncière pour assurer la sauvegarde durable, par une gestion appropriée, de certaines espèces et milieux naturels menacés;
3. Poursuivre la mise au point, pour chaque secteur territorial du Parc, d'un Plan de gestion;
4. Poursuivre sans relâche le dialogue avec les différents partenaires concernés, spécialement avec l'administration forestière, par la gestion de la zone protégée afin d'assurer une convergence des politiques et des actions avec les objectifs prioritaires de protection du milieu naturel;
5. Privilégier pour les transports frontaliers dans les Alpes du Sud d'autres axes que le projet de liaison routière France-Italie.

## ANNEXE II

### **Projet de résolution concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés au Parc national du Mercantour (France)**

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen des espaces protégés, tel qu'amendé par la Résolution (98) 29 concernant le règlement du Diplôme européen des espaces protégés ;

Vu la Résolution (93) 21 octroyant le Diplôme européen des espaces protégés au Parc national du Mercantour (France) ;

Prenant en considération le rapport de l'expert présenté à la réunion du Groupe de spécialistes - Diplôme européen des espaces protégés des 20 et 21 janvier 2003 ;

Vu les propositions du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP) ;

Renouvelle jusqu'au 3 mai 2008 le Diplôme européen des espaces protégés au Parc national du Mercantour (France) ;

Assortit le renouvellement des recommandations suivantes :

1. porter la plus grande attention au patrimoine naturel du parc, en particulier à la population de loups et envisager toutes les possibilités pour sensibiliser les habitants à la richesse unique de ce territoire ;
2. poursuivre l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion, en envisageant aussi les secteurs territoriaux, ce qui est d'autant plus important que le siège du parc est situé en dehors de celui-ci ;
3. poursuivre le remarquable programme de recherches entrepris avec les divers organismes spécialisés ,
4. continuer sans relâche le partenariat développé avec les diverses administrations, associations et autres structures concernées par le parc ,
5. demeurer particulièrement vigilant quant aux éventuels développements de transport routier transfrontaliers qui pourraient affecter la qualité du patrimoine naturel du parc.